

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Hanna Roza bat Etshe et Naomie Ra'hel bat Sim'ha



Pour l'élévation de l'âme de Yitshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yitshak, Aaron Ben Chímone, Messaouda bat Guemra, et Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de, Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

La Paracha de Bamidbar débute par un recensement des bné-Israël, répartis en fonction de leur tribu et de leur famille respective. Préalablement à cela, la Torah nomme pour chaque tribu, le nassi (littéralement « prince »), qui en sera le chef pour la représenter. Ainsi, le décompte aboutit à six cent trois mille cinq cent cinquante hommes âgés de plus de vingt ans et aptes à faire la guerre. Ce recensement ne tient pas compte de la tribu des Lévi qui sera dénombrée plus tard. Hakadoch Baroukh Hou décrit ensuite l'organisation du camp en définissant une place précise à chaque tribu, afin d'encadrer le sanctuaire dans les quatre directions cardinales. C'est seulement après avoir fait cela que la Torah recense chacun des membres de la tribu de Lévi, en fonction de leur famille. Un chef de tribu leur est également attribué. Un compte est de nouveau établi : celui des aînés du peuple. En effet, ils doivent être rachetés, car ils appartiennent initialement à Hachem. La paracha se conclut par la définition des règles de transport de la tente d'assignation en répartissant les tâches à la tribu Lévi après que les Cohanim se soient chargés de recouvrir intégralement chaque ustensile de la tente.

Dans le chapitre 1 de Bamidbar, la torah dit :

א/ וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה בְּמִדְבַר סִינַי, בְּאַהֲל מוֹעֵד::
בְּאַהֲל לַחֲדָשׁ הַשְּׁנִי בַשָּׁנָה הַשְּׁנִית, לְצִאתְכֶם מֵאֶרֶץ
מִצְרַיִם--לֵאמֹר

1/ Hachem parla à Moshé, dans le désert de Sinaï, dans la tente d'assignation, le premier jour du second mois de la deuxième année après leur sortie du pays d'Egypte, en disant:

ב/ שָׂאוּ, אֶת-רֹאשׁ כָּל-עֵדַת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל, לְמִשְׁפְּחֹתָם,
לְבֵית אֲבוֹתָם--בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת, כָּל-זָכָר לְגִלְגֻלְתָּם

2/ "Faites le relevé de toute la communauté des bné-Israël, selon leur famille et leur maison paternelle, au moyen d'un recensement des noms de tous les mâles, comptés par tête.

ג/ מִבְּנֵי עֲשָׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה, כָּל-יֵצֵא צֶבֶא בְּיִשְׂרָאֵל--
תִּפְקְדוּ אֹתָם לְצִבְאוֹתָם, אֹתָהּ וְאֶתֶרָן

3/ Depuis l'âge de vingt ans et au-delà, tous les Israélites aptes au service, vous les classerez selon leurs légions, toi et Aaron.

ד/ וְאִתְּכֶם יִהְיוּ, אִישׁ אִישׁ לְמִטָּה--אִישׁ רֹאשׁ לְבֵית-
אֲבוֹתָיו, הוּא

4/ Vous vous adjoindrez un homme par tribu, un homme qui soit chef de sa famille paternelle.

Chacun conviendra qu'Hachem n'a besoin de personne pour connaître le nombre précis de membres du peuple. La requête de notre Paracha ne peut donc pas se comprendre comme une simple nécessité sociale. S'il s'agit seulement d'obtenir un nombre, nous ne comprenons pas l'intérêt de réclamer tant d'effort alors qu'Hachem dispose de l'information. Nécessairement, nous aboutissons à une raison plus profonde. Le **Méi Hachilou'ah**¹ nous éclaire de façon pertinente sur le but du compte. La Torah réclame trois personnes pour établir le recensement. Il s'agit de Moshé, Aaron et du prince de chaque tribu. Le choix de ce troisième intervenant varie donc d'une tribu à l'autre et témoigne d'un rôle afférent spécifiquement au groupe de personnes qu'il représente. En d'autres termes, le prince de la tribu Yéhouda ne peut effectuer le compte des membres de la tribu de Ménaché.

La Torah décrit un processus impliquant trois individus parce qu'il s'agit du nombre définissant un tribunal et cela témoigne d'un jugement spécifique ici opéré. Chaque tribu profite en effet d'une part de la sainteté des patriarches et se charge de convertir cette source divine dans notre monde. C'est par ce mécanisme que s'accroît la population et cela permet de définir la répartition des sources en fonction des tribus. Les trois "juges" qu'étaient Moshé, Aaron et le prince de la tribu, voyaient combien de personnes partageaient et recevaient cette sainteté, ce qui influençait le nombre de personnes recensées. Chacun intervenait sur un niveau d'analyse différent, à l'image d'une évaluation terrestre. Lorsqu'une personne souhaite profiter de quelque chose, il y a trois éléments sur lesquels il est nécessaire de réfléchir. Il faut que l'aliment soit agréable au palais, qu'il ne nuise pas à la santé physique et enfin qu'il ne devienne pas une obsession au point de ne plus pouvoir en détacher notre esprit et d'oublier de se préparer pour l'avenir.

Cette même approche est de mise lorsqu'il s'agit de profiter des sources célestes justifiant l'intervention de trois juges correspondant à ces trois étapes. Moshé veillait ainsi à ce que

l'expansion d'Israël soit conforme à la volonté divine et ne dévie pas de celle-ci. Il s'agit donc de s'assurer du dernier point que nous avons évoqué dans lequel il ne faut pas devenir obnubilé par le profit au détriment du reste. Aucune tribu ne peut s'accaparer l'intégralité du flux divin et en priver une autre. Moshé intervenait donc pour définir la quantité à attribuer à chaque tribu. Aaron, quant à lui, veillait à ce qu'aucune tribu ne s'étende au détriment des autres et ne lèse sa voisine. Par cela, il préservait l'intégrité du tout en jugeant la nature du flux devant s'acheminer sur chaque groupe. Chaque chef de tribu se souciait enfin du bien-être et de la croissance de sa propre tribu en jugeant la qualité de l'énergie attribuée aux membres de sa tribu. Nous comprenons alors que chaque prince soit cantonné à son propre groupe, ne pouvant intervenir et juger les autres dont l'essence est différente. Les décisions de ces trois personnes déterminaient ainsi le nombre de personnes recensées dans chaque tribu.

Un point fondamental ressort au travers de cette analyse. L'objectif du recensement ne concerne pas le présent mais l'avenir et vise à définir l'évolution des âmes, des naissances à venir dans chaque compartiment du peuple juif. Cela nous force à réfléchir davantage. Cette estimation accomplie par les trois juges est finalement surprenante car il s'agit de supposer qu'au travers de leur évaluation sera définie l'évolution du peuple et la transmission des énergies célestes. Par défaut, nous serions amenés à supposer qu'il s'agisse du rôle de Dieu, après tout, ne sait-Il pas mieux que quiconque ce qui convient à son peuple ? En quoi le regard de ces trois "juges" est-il pertinent et nécessaire ?

Nous entrons là dans une notion passionnante afférente à la venue du Machia'h. Partant du postulat amorcé par le **Méi Hachilou'ah**, nous comprenons que le jugement établi par les trois hommes concerne l'acheminement des sources célestes en vue de définir l'accroissement et l'évolution de la population. Pour le dire autrement, il s'agit d'intervenir sur la descente des âmes dans le monde et c'est précisément sur ce point que nous évoquons la venue du Machia'h. Nos sages enseignent

¹ Tome 1, Bamidbar, chapitre 1, verset 4.

à ce propos² : « Rabbi Yossi a dit : "Le fils de David (le Machia'h) ne viendra pas avant que toutes les âmes qui sont dans le 'gouf' (littéralement le corps) aient été épuisées, comme il est dit³ : 'Car l'esprit s'évanouirait devant moi, et les âmes que j'ai faites.' " »

Rachi⁴ définit le mot en gras : « Il y a un trésor appelé 'Gouf', et depuis le commencement, toutes les âmes qui sont destinées à naître ont été créées et placées là. » La Guémara semble donc évoquer un moment définissant la date de venue de Machia'h et il ne dépend finalement pas du mérite du peuple juif. Machia'h ne peut venir tant que toutes les âmes destinées à descendre dans ce monde n'ont pas encore fait leur apparition. Cette affirmation semble en contredire une autre également avancée par le Talmud⁵ analysant le verset suivant⁶ :

הַקָּטָן יִהְיֶה לְאֶלֶף, וְהַצָּעִיר לְגוֹי עָצוּם; אֲנִי יְהוָה, בְּעֵתָהּ
אֶחֱיִשְׁנָהּ

Le plus petit deviendra une tribu, et le plus chétif une nation puissante. Moi l'Eternel, l'heure venue, j'aurai vite (littéralement : je hâterai) accompli ces promesses.

Ce verset présente une apparente contradiction dans la prophétie car il mentionne la venue du Machia'h « בְּעֵתָהּ - en son temps » et ajoute ensuite « אֶחֱיִשְׁנָהּ - je hâterai », témoignant qu'elle serait devancée. Cela amène les sages à dire : « Rabbi Alexandri a dit : Rabbi Yéhochou'a ben Levi a posé une contradiction : Il est écrit 'en son temps' et il est aussi écrit 'je hâterai'. [La solution est que] s'ils [les enfants d'Israël] en sont dignes, je hâterai [la délivrance]; s'ils n'en sont pas dignes, [elle viendra] en son temps. »

Contrairement au précédent passage du Talmud que nous avons abordé, celui-ci semble affirmer la possibilité de devancer la venue du Machia'h en fonction des mérites et des bonnes actions du peuple juif. Comment alors comprendre que les mérites puissent précipiter la venue des Néchamot ? Imaginons une Téchouva collective et subite du peuple juif à une période de l'histoire où seule la moitié des âmes ont atteint notre monde. Dans une

2 Traité 'Avoda Zara, page 5a.

3 Yéchayahou, chapitre 57, verset 16.

4 Sur place, aux mots "Ad Chéyikhlou".

5 Traité Sanhédrin, page 98a.

6 Yéchayahou, chapitre 60, verset 22.

telle situation, il serait impossible d'envisager l'amorce du Machia'h car la clause évoquée des âmes contenues dans le « Gouf » n'est pas remplie et empêcherait le dévoilement du Machia'h. Comment comprendre cette contradiction ?

Pour avoir une perspective plus générale, revenons sur l'enseignement de Rabbi Yossi concernant les âmes du « Gouf ». Cette source est citée à plusieurs reprises dans le Talmud et les sages s'en servent pour expliquer un autre enseignement⁷ : « Nos sages ont enseigné : Les convertis et ceux qui s'unissent avec des enfants retardent la venue du Machia'h. Cela est compréhensible en ce qui concerne les étrangers, comme l'a dit Rabbi 'Helbo : Les étrangers sont aussi nuisibles pour Israël que la Sapa'hat (une des taches se manifestant pour la Tsara'at). Mais en ce qui concerne ceux qui s'unissent avec des enfants, pourquoi cette faute a-t-elle un lien avec le retardement du Machia'h ? (...) Il s'agit du fait de s'unir avec des filles trop jeunes pour enfanter car Rabbi Yossi a dit : Le fils de David ne viendra pas avant que toutes les âmes qui sont destinées à naître n'aient été épuisées, comme il est dit : Car l'esprit s'évanouirait devant moi, et les âmes que j'ai faites. »

Prenons le temps de comprendre ce passage avant de porter son analyse plus en avant. Commençons par comprendre pourquoi les convertis sont comparés à la Tsara'at s'abattant sur le peuple juif. À l'évidence, il ne s'agit pas de critiquer les personnes ayant épousé la foi juive sans quoi nous refuserions toutes conversions. Plusieurs explications sont apportées, nous évoquerons au préalable le sens simple afin de comprendre les propos tenus dans ce passage, avant de nous tourner vers un sens plus profond. Deux grandes lignes qui finalement se rejoignent sont exposées par les sages.

Rachi explique qu'étant fraîchement entrés dans la pratique des Mitsvot, les convertis ne peuvent pas parfaitement connaître les détails de la loi et sont amenés à la transgresser et parfois même à induire d'autres personnes en erreur. Il s'agit donc d'une situation de fait face à laquelle le converti ne peut rien. Les fautes involontairement commises seront

7 Traité Niddah, page 13b.

naturellement un frein pour la venue du Machia'h. Les **Tosfot**⁸ expliquent à l'inverse que les convertis sont méticuleux dans la pratique des Mitsvot, engendrant une lourde accusation à l'égard des Juifs de naissance se montrant moins soucieux d'accomplir la volonté du Maître du monde. Peut-être pouvons-nous réunir les deux opinions en distinguant le court terme, où les convertis ne sont pas encore familiers avec la pratique, et le long terme, où au fil des efforts, leur persévérance les conduit à plus de dévotion. Nous pouvons également comprendre ces deux approches en fonction de la sincérité de la conversion et appliquer l'avis de **Rachi** aux conversions hypocrites et celui des **Tosfot** aux véritables adhésions par la conversion.

Penchons-nous maintenant sur le deuxième enseignement, celui de l'union avec des enfants. Comme le stipule la loi, cela est évidemment interdit et les sages le soulignent afin de repousser tout argument allant dans le sens de cette attitude. Là encore, une union de ce type repousserait la venue du Machia'h en vertu des propos de Rabbi Yossi la corrélant à la descente des âmes. Ne pouvant engendrer la vie, cette union interdite repousse la venue de nouvelles Néchamot et empêche l'amorce du Machia'h.

Ayant compris le sens premier de ce passage, nous pouvons maintenant aborder une lecture plus profonde.

Commençons par souligner une aspiration de la Torah quant à la conversion rapportée par nos sages⁹ : « *Rabbi Elazar a dit : Le Saint, béni soit-Il, n'a exilé Israël parmi les nations que pour qu'ils puissent ajouter des convertis, comme il est dit : "Je la planterai pour Moi dans le pays." Un homme ne sème pas un seah (unité de mesure) de graines sans en récolter plusieurs kor (unité supérieure de mesure).* » La conversion fait donc partie du projet d'Hachem. Comment alors concevoir qu'elle puisse retarder la venue du Machia'h sans aboutir à un contresens ? D'une part, l'espoir nourri par l'exil est celui de la rédemption aboutissant à la délivrance par Machia'h. Le passage en exil étant motivé par les

conversions, nous comprenons qu'elles sont une amorce accélérant le processus. D'autre part, nous venons d'affirmer que les convertis freinent la venue du Machia'h. Il nous faut donc caractériser plus en profondeur le secret caché derrière la conversion.

Rav 'Haïm Vital¹⁰ explique la transformation subie par une personne au moment de sa conversion. En s'appuyant sur les propos du **Zohar**, le maître explique que les sages, une fois disposés dans le Gan Éden inférieur, celui présent sur notre terre, permettent la création d'âmes, de sources de vie qui sont le produit de leur union spirituelle et le fruit de leurs bonnes actions. Ces sources de vie sont le matériel de conversion permettant l'acheminement d'une néchama dans le corps d'un converti. Se distinguent alors deux étapes dans le processus, la première est celle de la démarche de conversion et la deuxième concerne la concrétisation. Au moment d'engager un processus de conversion, ces éléments de vie produits par les justes au Gan Éden sont intégrés au converti qui met un pied dans la sphère de la sainteté. C'est au moment où la conversion se finalise qu'une âme concrète intègre alors son corps.

Il existe toutefois une différence entre la provenance de l'âme d'un Juif natif et d'un Juif converti. Le **Méor Énaïm**¹¹ distingue les âmes issues du dessous des « ailes de la *Chékhina* » offertes aux convertis, des âmes provenant d'au-dessus des « ailes de la *Chékhina* », destinées à une naissance juive. Pour en revenir à une expression plus concrète des mots du **Rav 'Haïm Vital**, il s'agit de réaliser l'origine des mondes desquels proviennent les âmes en question. Les quatre lettres du nom d'Hachem « יהוה - Hachem » sont à la base de la structure des mondes. Les deux dernières lettres acheminent l'existence dans les dimensions qui nous concernent. La dernière lettre, le « ה - hé » est à la base de ce que nous appelons la Séphira de la Malkhout, plus communément appelée la « *Chékhina – la présence divine* ». Le « ו - vav » qui la précède concerne la dimension supérieure dans laquelle nous pouvons affirmer être au-

8 Voir traité Kidouchin, page 70b, aux mots "Kachim".

9 Traité Pessa'him, page 87b.

10 Cha'ar Haguilgoulim, Hakdama 34.

11 Sur Chémot, aux mots « Vélazo Hamadrégua ».

dessus des « ailes de la Chékhina ». Le maître explique donc que les âmes à la base de la conversion d'un individu se situent dans la dimension du « ה - hé » et s'avèrent en dessous des « ailes de la Chékhina » tandis que les âmes décernées au peuple juif à sa naissance proviennent de la sphère du « ו - vav », au-dessus des « ailes de la Chékhina ». Bien évidemment, les enfants à naître d'un converti disposeront d'une âme issue de la dimension « ו - vav », au-dessus des « ailes de la Chékhina ».

Rav 'Haïm Vital explique sur cette base la raison pour laquelle les convertis sont comparés à la Tsaraat. Avant de se voir investis par le produit des justes au Gan Éden, il a nécessairement fallu que l'individu en question ait un élan vers la sainteté, une envie de se convertir. Ce désir ne peut venir que de la personne et ne peut être favorisé par l'extérieur. Cela témoigne que le souffle de vie natif de cette personne dispose d'une double facette, une positive l'attirant vers la lumière et une négative justifiant sa naissance en tant que non-juif. Il s'agit de caractériser ce que nous avons expliqué la semaine dernière concernant la Klipat Nogah, cette source céleste à la jonction entre le bien et le mal, détentrice des deux expressions. L'âme originelle du non-juif désireux de s'approcher de la Torah provient de cette source. De fait, une fois qu'il obtient sa Néchama à la conversion, il dispose toujours de sa source première chevauchant les deux mondes, le bien et le mal. Cela justifie d'une attraction vers le mal maintenue en lui avec laquelle il devra vivre et contre laquelle il devra lutter. D'où les propos de **Rachi** et des **Tosfot**. Le premier soulignant un risque accru de les voir fauter, et le deuxième pointant le mérite décuplé de leur résistance. Autrement dit, le converti part de plus bas et doit lutter pour atteindre les hauteurs, là où le Juif natif démarre intensément sans jamais pouvoir faillir.

Cela amène les **Tosfot**¹² à scinder le propos de nos sages concernant le « Gouf », ce compartiment à Néchamot. Il existe donc un espace d'où proviennent les âmes converties et un autre d'où sont issues les Juifs de naissance. Une relation importante s'établit entre le converti et le juste ayant généré l'âme transitoire de la conversion

dont nous parlons. Le Tsadik s'apparente alors en quelque sorte au géniteur spirituel du converti en question. Ce lien n'est pas aléatoire, l'âme intégrant le non-juif ne peut être le fruit du hasard. Cela témoigne que la raison de la décision du non-juif, cette source lumineuse issue de la Klipat Noga, est afférente au juste fournisseur de l'âme intermédiaire. Le juste se charge de rapatrier le non-juif vers la Torah précisément parce que ce dernier dispose d'une étincelle en rapport avec l'âme du juste. Le juste se charge de la réparer, même depuis le ciel, car il s'agit de récupérer les étincelles dispersées de sa propre Néchama.

Il s'avère donc que nous pouvons comprendre plus en profondeur le passage de la Guémara concernant le retard du Machia'h provoqué par les convertis et les personnes s'unissant avec des enfants. Les deux enseignements semblent disposer de la même conséquence, alors qu'ils sont profondément différents. Pourquoi la conversion et l'union avec des enfants repousseraient-ils tous deux la venue du Machia'h ?

Il s'avère sans doute qu'il s'agisse du même commentaire qu'il faut comprendre en fonction de toutes les couches d'âmes dont nous avons fait l'exposé. Il s'agit d'un problème exclusivement basé sur le besoin de faire descendre toutes les âmes du Gouf, et ce qu'il s'agisse du compartiment des âmes juives ou de celles des convertis. De fait, s'unir avec un enfant ne provoquant pas la descente d'une âme retarde la venue du Machia'h parce que les Néchamot du « Gouf » des âmes juives ne peuvent pas naître. De même, tant que les convertis n'activent pas le retour vers la sainteté, alors le deuxième compartiment, celui des âmes converties, ne peut également pas se vider et à nouveau cela retarde la venue du Machia'h. La raison pour laquelle ils n'entrent pas n'actent pas leur conversion provient précisément de la source de leur âme, la Klipat Nogah les incitant aussi au mal d'où la comparaison avec la Tsaraat.

Cela rejoint les propos du **'Hatam Sofer**¹³ citant le Talmud¹⁴ qui demande pourquoi les non-juifs qui se convertissent sont frappés par des souffrances et des difficultés. À cela, la Guémara répond au nom d'A'hérim (il s'agit de

12 Traité 'Avoda Zara, page 5a, aux mots "Ein Ben David...".

13 Sur Chémot, chapitre 18, verset 9.

14 Traité Yévamot, page 48b.

Rabbi Méïr) que leurs problèmes trouvent leur source dans le fait qu'ils ont tardé à entrer sous les « ailes de la Chékhina ». Cette affirmation surprend dans la mesure où il n'y a aucune obligation pour un non-juif de se convertir au judaïsme. Dès lors, comment lui reprocher le fait d'avoir tardé ?

La réponse se trouve justement dans les propos du **Arizal** apportés par le '**Hatam Sofer**, qui explique que lors du don de la Torah, Hachem a proposé à toutes les nations d'accepter ses commandements. Comme chacun le sait, à part les Bné-Israël, tous les peuples ont refusé. Cependant, il s'agissait d'un refus collectif mais pas d'un refus individuel. En clair, la majorité des membres de chaque nation ne voulait pas de la Torah, mais une minorité en voulait. Ces personnes se sont vues imposer la décision de la majorité contre leur gré et n'ont pas eu le droit de recevoir la Torah. C'est pourquoi, ils sont destinés à se convertir.

Pourquoi ces humains se distinguaient-ils des autres membres de leur nation ? Pourquoi eux seuls témoignent-ils d'une volonté semblable à celle des Juifs de recevoir ? Précisément car ces individus disposent d'une étincelle d'âmes issues des Néchemot du peuple juif et ces sources divines aspirent à la sainteté. Elles aussi désirent accepter la Torah. C'est pourquoi, depuis le Gan Eden, les justes produisent des éléments d'âmes destinés à rapatrier les étincelles de leurs propres Néchemot retenues dans un corps non-juif. Par cela, le Tikoun de l'âme juive est complété d'une part, mais plus encore, il permet la descente d'une âme issue du compartiment des convertis, accélérant ainsi la venue du Machia'h.

Allons plus loin. Partant de notre développement, nous devrions suspecter un nombre égal d'étincelles perdues par les âmes juives que le nombre d'âmes converties. Si en effet, chaque porteur d'étincelle doit finalement se convertir, alors mathématiquement il y a autant d'étincelles d'âmes de convertis. Or, nous disposons de plusieurs témoignages dans les écrits de nos maîtres pour justifier l'existence de non-juifs dépositaires d'une étincelle de sainteté, sans pour autant constater leur conversion. Comment opérer alors à l'extraction de l'étincelle en question pour permettre son retour auprès de l'âme ?

Peut-être pouvons-nous nous inspirer des propos du **Kéréim Chlomo**¹⁵. Le maître détaille comment les justes mais aussi les mécréants participent à la réparation de chaque dimension. De fait, même une étincelle enfouie dans les strates les plus impures de la création contribue à ce Tikoun. Le juste réalise ce travail par sa Torah et ses Mitsvot, mais le mécréant reste plus difficile à comprendre. Prenons l'exemple d'un non-juif éloigné de la vérité sans aucune intention de se convertir. Cet individu consommera nécessairement des aliments détenant des étincelles de sainteté, et dès lors, il semble impossible d'envisager leur retour vers leur source. Et pourtant c'est précisément ce qu'il se passera, soit de façon directe, soit de façon détournée. Ainsi, les étincelles détenues par ce personnage agiront au travers de lui pour accomplir un bienfait à l'âme juive dont elles sont issues. Par exemple, en soutenant à un moment ou un autre, le juif à qui sont destinées ces étincelles. De façon encore plus éloignée, nous pouvons imaginer qu'un inventeur crée un système qui contribuera un jour à aider un enfant d'Israël. Au moment où cette Néchama profitera de l'invention du non-juif, alors toutes les étincelles détenues par ce dernier retourneront chez leur source. Cela explique par exemple pourquoi les étincelles en question se retrouvent investies dans un personnage plein d'impuretés. En effet, dans la situation inverse, si elles se manifestaient entourées de grandes sources spirituelles, alors elles ne s'affairaient qu'à l'étude de la Torah sans jamais pouvoir s'en détourner. De sorte, l'invention destinée à aider l'âme juive dont les étincelles sont issues, n'aurait jamais vu le jour et ces sources n'auraient jamais été réparées. C'est pourquoi, le Maître du monde les destine précisément dans ces êtres éloignés de la sainteté, ne laissant rien au hasard.

Les propos de nos sages concernant la possibilité d'accélérer la venue du Machia'h prennent alors tout leur sens. Il existe deux possibilités. La première est celle d'une venue « en son temps », dans laquelle nous attendons « passivement » que les étincelles soient restituées par la force des choses, et que les âmes, juives ou converties,

¹⁵ Sur le 'Ets Haïm, Cha'ar 3, Perek 2, note 2, aux mots "Oumachékativ vékoulam létsorekh gavo'a".

descendent du « Gouf ». Il existe également la possibilité d'augmenter la cadence des descentes de ces âmes par l'accroissement des bonnes actions. Ces dernières décuplent l'amorce des Néchamot car elles permettent la conception des âmes de transition des convertis. De fait, les âmes des deux compartiments du Gouf augmentent la cadence des naissances. D'une part au travers des convertis eux-mêmes bénéficiant des âmes du compartiment les concernant. D'autre part au travers des enfants qu'ils auront provenant eux du compartiment des âmes juives natives. Par le mérite de nos actes, nous pouvons donc devancer l'atteinte de l'objectif de faire descendre toutes les âmes du Gouf.

Cela amène le **Arizal**¹⁶ à expliquer les propos de nos sages¹⁷ concernant l'époque messianique où la conversion des non-juifs ne sera plus autorisée. Dans son sens premier, il s'agit de témoigner du doute évident quant à la sincérité d'une telle conversion après que tous les miracles de la fin des temps se soient accomplis. Dans une compréhension plus profonde, il s'agit d'affirmer à l'évidence qu'il s'agira d'une fausse conversion dans la mesure où la présence du Machia'h atteste de la récupération de toutes les étincelles dispersées. Toutes les âmes présentes chez les non-juifs sont retournées à leur source ou se sont converties justifiant la venue de Machia'h. Un prétendant à la conversion après cette période ne peut alors que mentir d'où le refus systématique.

Nous pouvons enfin revenir au décompte des Bné-Israël et le besoin de le voir réalisé par les hommes. Le texte précise que le recensement se fait « לְגִלְגֻלוֹתָם – *légoulguélotam - par tête.* ». Le **Yalkout Réouvéni**¹⁸ explique qu'il s'agit d'insinuer le mot « לְגִלְגֻלוֹתָם – *léguilgoulotam - selon leur réincarnation* ». Comme le soulignait le **Méï Hachilou'ah**, le rôle de Moshé, Aaron et du prince de tribu consistait à établir un jugement, d'où le besoin de compter trois personnes pour mettre en place un tribunal. L'objectif est de juger chaque âme et de définir l'acheminement des sources

célestes la concernant afin de conduire les âmes à naître dans un environnement adéquat. Ces trois juges devaient observer les profondeurs de la Néchama de chaque membre du peuple afin de déterminer ses futures réincarnations et de mettre en place pour elles le moyen d'être confrontées aux étincelles les concernant, le moyen d'influencer sur les étincelles à même d'amorcer une Néchama de conversion. Toutes ces situations sont jugées précisément au moment du recensement.

Cette tâche est confiée aux humains alors qu'elle semble relever de la gestion divine. Toutefois, de cette façon, chacun d'entre nous, chacune des âmes de l'histoire, se juge elle-même et consent à accepter la situation dans laquelle elle se manifesterait sur terre. Par la suite, d'autres recensements du peuple auront lieu et le dernier sera réalisé par Machia'h. Chacune des échéances en question orientait plus encore l'afflux des âmes en fonction de l'évolution positive ou négative, du Tikoun. À la fin des temps, Machia'h se chargera de rétrospectivement témoigner que chaque étape de l'histoire a contribué à atteindre cette conclusion tant attendue.

La Torah établie ce compte le 1er Iyar, soit trente jours avant le mois de Sivane au début duquel le peuple arrive devant le Mont Sinaï. Nos sages enseignent qu'il faut étudier les lois d'une fête trente jours avant la fête. Bien que cette expression s'applique essentiellement à la fête de Pessa'h dont les lois sont nombreuses, nous pouvons extrapoler cette idée également pour Chavou'ot mais dans une autre optique. En effet, les lois de Chavou'ot sont beaucoup plus restreintes et ne nécessitent pas autant de temps pour être étudiées. Seulement précisément trente jours avant la date de Chavou'ot, un an après avoir reçu la Torah, Hachem recense son peuple afin de le conduire à célébrer à nouveau le don de la Torah. Pour cela, il cible le jour où le peuple s'approche du Mont Sinaï soit le 1er Sivane. Trente jours avant, Il « étudie » avec le peuple les « lois » de Chavou'ot ou plus précisément les conditions du don de la Torah. Chavou'ot est le moment où le Maître du monde définit le potentiel spirituel du peuple pour l'année à venir. En d'autres termes, durant cette date est déterminé le nombre d'étincelle qu'il sera à notre portée de réparer, le nombre

16 Péri 'Ets 'Haïm, Cha'ar Roch 'Hodech, 'Hanouka, Pourim, chapitre 3.

17 Traité Yévamot, page 24b.

18 Sur notre Paracha, note 5.

d'âmes que nous pourrons acheminer dans ce monde. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles la lecture de la Paracha de Bamidbar précède la fête de Chavou'ot. Nous pouvons alors espérer que cette année, le recensement statue que l'ensemble du travail est effectué, que le Tikoun atteint sa conclusion conduisant enfin à la manifestation du Machia'h, amen véamen.

Chabbat Chalom.

ים של תורה Yam Chel TORAH

Conférence, Édition & Diffusion de Torah aux Francophones

Yamcheltorah c'est près de 300 vidéos en ligne et d'articles de Torah diffusés chaque semaine sur internet, 5 livres sur la Paracha déjà parus et distribués gratuitement en France et en Israël, une Hagada commentée et illustrée accessible à tous, un podcast quotidien d'halakha, des conférences toutes les semaines, et l'espoir de multiplier encore les projets avec une étude sur les prophètes ainsi que de nombreuses autres éditions d'ouvrages gratuits à prévoir...

Dynamisez votre table de Chabat

avec

la Collection TOME 1



Berechit

Chémot

Vayikra

Bamidbar

Dévarim

Téléchargez notre Application

disponible sur

iphone & android



Yam Chel Torah

Retrouvez les Chiourim

sur
Youtube / Facebook

& Yamcheltorah.fr



Flashez le QR code ci-contre à l'aide de votre smartphone pour faire un don. Merci!!

**DEVENEZ
PARTENAIRES**

**SOUTENEZ L'ASSOCIATION
EN ENVOYANT UN DON EN LIGNE**